

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
13966

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 11 DECEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

OBJET : Commune du Puy-Sainte-Réparate - Contrat départemental de développement et d'aménagement 2019/2020 - Tranche 2020.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune du Puy-Sainte-Réparate pour la tranche 2020 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2019/2020, sans modifications par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2019, conformément à l'annexe 1 du présent rapport.

REQUALIFICATION DES BATIMENTS DU CENTRE VILLE

La commune souhaite requalifier tout le centre urbain avec la réhabilitation de bâtiments inutilisés en réalisant un îlot de vie et d'activités diverses sur un emplacement stratégique central. Le projet consiste à désamianter les bâtiments, reprendre les toitures et façades, créer deux commerces et une terrasse au rez-de-chaussée et aménager les abords.

Le montant global de cette opération prévue en 2019 et 2020 s'élève à 1 542 128 € HT, dont 1 178 750 € HT pour la tranche 2020. La commune pourrait bénéficier d'une subvention de la Métropole Aix-Marseille-Provence de 308 426 €. L'aide départementale pourrait s'élever à 771 064 €, dont 589 375 € au titre de la tranche 2020.

AMENAGEMENT DE L'HOTEL DE VILLE

La commune souhaite procéder à des travaux d'aménagement de l'hôtel de ville. Le projet se découpe en trois phases. La phase prévue sur la tranche 2020 concerne les travaux de réorganisation du premier étage et les travaux d'aménagement de la cour extérieure.

Le montant global de cette opération prévue en 2019 et 2020 s'élève à 508 119 € HT, dont 176 252 € HT pour la tranche 2020. La commune pourrait bénéficier d'une subvention de la Métropole Aix-Marseille-Provence de 101 264 €. L'aide départementale pourrait s'élever à 254 060 € dont 88 126 € au titre de la tranche 2020.

RENOVATION DES ABORDS DU COSEC

Afin de sécuriser les piétons qui empruntent le parvis desservant le gymnase du COSEC, la commune estime qu'il est nécessaire de rénover entièrement la structure et le revêtement de cet ouvrage. Les travaux porteront également sur l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. L'accès aux véhicules stationnant actuellement devant l'entrée sera bloquée.

Le montant global de cette opération prévue en 2019 et 2020 s'élève à 475 000 € HT, dont 200 000 € HT pour la tranche 2020. La commune pourrait bénéficier d'une subvention de la Métropole Aix-Marseille-Provence de 95 000 €. L'aide départementale pourrait s'élever à 237 500 €, dont 100 000 € au titre de la tranche 2020.

AMENAGEMENT D'UN THEATRE ET D'UN CINEMA (PREMIERE TRANCHE)

La commune envisage de transformer un entrepôt en salle culturelle "Cinéma-Théâtre". Ce lieu sera composé d'une salle de cinéma de 120 places, d'une salle de théâtre de 236 places comprenant régie, loges, scène, back stage, et d'un accueil mutualisé de 103 m² comprenant une buvette, des sanitaires et un espace d'exposition temporaire.

Le montant global de cette opération prévue en 2020 s'élève à 700 000 € HT. La commune pourrait bénéficier d'une subvention de la Métropole Aix-Marseille-Provence de 210 000 €. L'aide départementale pourrait s'élever à 280 000 €.

La participation totale du Département pourrait être fixée à 1 057 501 € pour la tranche 2020 de ce contrat départemental sur une dépense subventionnable globale de 2 255 002 € HT, selon le détail présenté en annexe 1.

Ce rapport est sans incidence financière, l'engagement comptable de cette action ayant déjà été effectué au chapitre 204 sur l'autorisation de programme 2019-10127Y en application de la délibération n° 167 du 27 juin 2019.

Telles sont les raisons qui nous incident à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL